



DÉLIBÉRATION N°2026-52

Séance du mardi 30 juin 2026

LE 30 JUIN 2026 À 18H30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 24 JUIN 2026, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GILLES CUSIN, MAIRE.

Nombre de Conseillers

En Exercice 19
Présents 13
Votants 19

Présents : M. Gilles CUSIN, Mme Caroline LEEMANS, M. Dominique BARIL, M. Philippe GIRAUD-CHATILLON, M. Serge SERRA, M. Philip VALANDRO, M. Laurent PRAT, Mme Aurore CLEMENT, Mme Jessica LAUVERGEON, Mme Chrystelle FAURE, Mme Laura PAUTLER, Mme Lisa BRISSAC, Mme Eloïse BURR.

Pouvoirs :

M. Viven BINAMICKA-LUWAMOU avait donné pouvoir à Mme Eloïse BURR
Mme Zahia BOUKTAB avait donné pouvoir à M. Philippe GIRAUD-CHATILLON
M. Laurent VIAL avait donné pouvoir à M. Gilles CUSIN
Mme Sylvie MEURIOT avait donné pouvoir à Mme Chrystelle FAURE
M. Nicolas ANTHERIEU avait donné pouvoir à M. Dominique BARIL
M. Mickaël CHAPELLE GARCIA avait donné pouvoir à M. Philip VALANDRO

Absent :

Secrétaire de séance : M. Philip VALANDRO

OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX DÉPENDANTS DE LA RÉGIE GÉNÉRALE

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'actualisation des tarifs municipaux dépendants de la Régie Générale à compter du 1^{er} juillet 2026 selon les barèmes ci-dessous :

PHOTOCOPIES

	Couleur	N/B
A4	0,40 €	0,10 €
A3	0,80 €	0,20 €
A4 R/V	0,80 €	0,20 €
A3 R/V	1,60 €	0,40 €

BORNE A EAU

m3 d'eau	2,00 €
Caution tuyau	100,00 €

MEDIATHEQUE

	Tarif Sans Pass Métropole	Tarif avec Pass Métropole
Une personne	10,00 €	8,00 €
Un couple	18,00 €	15,00 €
Jeune 18-25 ans (1)	5,00 €	5,00 €
Enfant -18 ans	Gratuit	Gratuit
Bénéficiaire des minimas sociaux* (2)	Gratuit	Gratuit
Demandeurs d'emploi (3)		
Passeport Multimédia (4)	- €	10,00 €
Collectivités de la commune**	Gratuit	Gratuit

* Revenu de solidarité active (RSA), Allocation de solidarité spécifique (ASS), Allocation équivalent retraite (AER) ou allocation transitoire de solidarité (ATS), Allocation d'insertion (AI), Allocation pour demandeur d'asile (ADA), Allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), Allocation veuvage, Allocations du minimum vieillesse (ASV et ASPA).

** Crèche, écoles, ALSH, Maison de Retraite,...

Justificatifs à produire :

- (1) : Pièce d'identité
- (2) : Attestation de paiement datée du mois en cours
- (3) : Attestation de paiement si vous êtes demandeur d'emploi indemnisé ou attestation d'inscription à Pôle Emploi datées du mois en cours
- (4) : Inscriptions gratuites dans les médiathèques de Métropole

MUSEE

Plein Tarif	2,00 €
Tarif réduit*	1,00 €

* étudiant -25 ans, jeunes -18ans, demandeur emploi, PMR

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **D'APPROUVER** les nouveaux tarifs tels que détaillés ci-dessus,
- **DE DIRE** que ces nouveaux tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} juillet 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette délibération par :

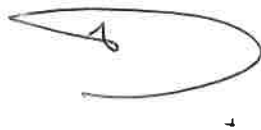
POUR : 19 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Philip VALANDRO
Secrétaire de séance



Gilles CUSIN
Maire de Murviel-lès-Montpellier



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 03/07/2026

et de sa publication le 03/07/2026

et/ou de sa notification le _____